

Commission Environnement, développement durable et patrimoine 26 juin 2020

Présents : Mr Thibault DELECLUSE, Me Edwidge WARGNYE, Me Agnès BAGATO, Mr Pierre BOUFFLET

Ordre du jour

Election du vice-président : **Thibault DELECLUSE**

Définition de la mission

La commission environnement a en charge un travail d'étude et de préparation sur toutes les thématiques et dossiers en lien avec les questions d'environnement, sur lesquels elle émet un avis consultatif. Elle assure également un rôle éducatif à propos d'environnement auprès des habitants du village et travaille en concertation avec les acteurs concernés par les sujets traités par la commission

Attributions

La commission est consultée sur les sujets relatifs à l'environnement au sein du village et de ses alentours. Cela étant transversal, la liste suivante n'est qu'indicative :

- La préservation de ses espaces agricoles ;
- La préservation de la forêt (partie communale)
- La préservation de la biodiversité et des ressources naturelles ;
- Les actions en faveur d'une meilleure qualité de vie à Thiers et d'un environnement respectueux de la santé ;
- Les actions en faveur d'une réduction des consommations d'énergie, des gaz à effet de serre et des déchets ;
- La réflexion sur les transports et les modes de circulation dans le village ;
- La proposition d'actions éducatives ou incitatives dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat Energie Territorial avec la communauté de communes ;
- Éclairage public
- Proposition d'articles relatifs à l'environnement par le bulletin municipal

La commission peut avoir en charge la réflexion, l'organisation et le suivi d'évènements autour de l'environnement organisés dans la commune ; le rôle décisionnel relevant des élus.

Elle peut être force de proposition sur tout sujet relatif à l'environnement et pour travailler sur certains sujets en association avec les autres commissions municipales.

Fonctionnement

Déroulement des réunions :

La commission se réunit dans la salle de conseil municipal de la mairie, une à deux fois par trimestre, en fonction des sujets à traiter

Le président peut inviter aux réunions de la commission toute personne qui lui paraît utile aux travaux de la commission, notamment avoir recours à des personnalités qualifiées choisies en fonction de leurs compétences dans le domaine. Il peut également inviter aux réunions des membres du conseil municipal si les dossiers abordés ont des implications dans leur domaine de délégation.

Questions diverses

Village Zéro phyto : cimetière, église

Cimetière : revoir la gestion des déchets verts (compost)

Entreprise Dubuc : gestion des déchets trou à ordure derrière le stade,

Piste cyclable, voie douce : projet de longue date entre Thiers et Pontarmé

Bennes à verre sortie Thiers vers Mortefontaine : problèmes de nuisances sonores, olfactives, déplacement des bennes vers la zone artisanale

Bac à hirondelles (5) : Fédération départementale des chasseurs de l'Oise,